

PROJET DE LOI DE FINANCES 2001
DISCOURS DE JACK LANG DU 20 SEPTEMBRE 2000
(extraits)

Tous cycles et niveaux d'établissements scolaires confondus, le projet de budget consacre de manière éclatante notre volonté d'encourager l'innovation pédagogique, qui se déploie notamment selon les trois axes suivants :

- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en premier lieu : elle va mobiliser 90 MF de crédits supplémentaires, notamment pour mettre en œuvre dans l'ensemble des collèges et, progressivement dans les écoles, le « brevet informatique et Internet » dont j'ai annoncé au mois de juillet la création. Les crédits pédagogiques – à l'exclusion des crédits très considérables que nous consacrons par ailleurs à l'équipement informatique des établissements - destinés aux NTIC passent donc de 167 MF à 257 MF, soit une augmentation de 54%. Jamais un effort d'un tel niveau n'avait été accompli depuis que les technologies nouvelles ont fait leur apparition dans nos établissements, il y a un peu plus de dix ans ;

- l'apprentissage des langues vivantes et la rénovation de l'enseignement des sciences à l'école primaire constituent la deuxième orientation prioritaire du volet pédagogique de notre budget : notre objectif est, d'une part, de généraliser l'enseignement d'une langue en CM1 à la rentrée 2001 et, d'autre part, d'étendre l'opération « la main à la pâte » : 60 MF de crédits supplémentaires sont prévus à cet effet, soit un doublement des crédits pour l'heure consacrés à ces actions ;

- la formation artistique et culturelle devient, enfin, une dimension à part entière de l'action éducative à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les types d'établissements : 263 MF de crédits nouveaux sont mobilisés à cet effet dans le PLF 2001.

Au total, les crédits pédagogiques au sens strict croissent donc en 2001 de 459 MF, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2000. Ce chiffre n'a pas de sens s'il n'est placé en regard des évolutions de notre budget au cours des dix dernières années : l'habitude déplorable avait été prise, sous les gouvernements de droite qui se sont succédés de 1993 à

1997, de réduire d'année en année, pour des montants parfois considérables, les dépenses pédagogiques, réduisant ainsi à néant l'augmentation que j'avais moi-même obtenue au budget 1993 ; ces dépenses ont, depuis, cessé de diminuer. Mais jamais, depuis la fin des années 1980, autant de crédits supplémentaires n'avaient été mobilisés d'un coup en faveur de la rénovation pédagogique. Ces points de référence sont indispensables pour prendre la mesure des ambitions que notre ministère s'est fixées afin renouveler en profondeur le contenu et les méthodes de notre enseignement scolaire.

...

Une impulsion nouvelle pour la formation continue

La rénovation pédagogique n'est possible que si les personnels chargés de la mettre en œuvre sont formés pour le faire. Le projet de budget pour 2001 rompt aussi, sur ce point, avec des pratiques malheureusement trop répandues dans le passé, puisque les crédits destinés à la formation continue des personnels, éternels sacrifiés des budgets antérieurs, sont majorés de 20 MF... »

<http://www.education.gouv.fr/discours/2000/finances.htm#hausse>